

Les plafonds de ressources ANAH au 1^{er} janvier 2023

En Province

Plafond de ressources des ménages aux ressources « très modestes »	Plafond de ressources des ménages aux ressources « modestes »
1 personne - 16 229 €	1 personne - 20 805 €
2 personnes - 23 734 €	2 personnes - 30 427 €
3 personnes - 28 545 €	3 personnes - 36 591 €
4 personnes - 33 346 €	4 personnes - 42 748 €
5 personnes - 38 168 €	5 personnes - 48 930 €
Par personne supp. - 4 813 €	Par personne supp. - 6 165 €

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur la feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2023, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2022.